ATELIER PRATIQUE



Financement participatif (également appelé crowdfunding)

Jeudi 19 novembre 2020

Principe du financement participatif

Mécénat des particuliers

Outil proposé en partenariat avec la BNC

Principe du financement participatif ou « crowdfunding »

- Mécanisme de récolte de fonds auprès de particuliers pour financer un projet
- Se fait généralement à partir d'une plateforme internet
- Possibilité de solliciter des dons ou des prêts (avec ou sans intérêt)
- Principe de traçabilité des projets aidés

Rappel concernant le dispositif du mécénat

- Don permettant de bénéficier d'une déduction fiscale
- Obtention par l'association d'un rescrit fiscal auprès de la DSF pour être éligible
- Démarchage des entreprises ou des particuliers
- Mécénat de compétence et en nature
- Notion d'intérêt général

Mécénat des particuliers

- Taux actuellement à 75% avec possible revalorisation à 80%
- Reçu à fournir aux donateurs

La plateforme proposé par la BNC

- Un outil adapté localement qui offre toutes les garanties
- Un coût réduit avec une commission de 2,5 à 3%
- La possibilité de coupler crowdfunding et mécénat

https://bnc.lepotcommun.fr



Démonstration et atelier pratique